arbido

2018/1 Archive und Bibliotheken für das Kulturerbe

Deschaux Jocelyne, Présidente du Comité français du Bouclier bleu

Le Bouclier bleu protège le patrimoine culturel: de la prévention à l'intervention

La protection des biens culturels patrimoniaux, non remplaçables et dont la perte est irrémédiable, s'impose a? notre sociéte? comme la priorité parmi les biens mate?riels, après la protection des personnes. Récemment, les destructions de patrimoine culturel en Syrie, au Yémen, au Mali, et, plus proches géographiquement de nous, les incendies de la Cité des sciences à Paris, de la basilique Saint-Donatien à Nantes, nous rappellent, si besoin en était, que le patrimoine est fragile. Le Bouclier bleu se propose d'anticiper au maximum ces catastrophes, qui peuvent arriver partout et à tous, afin d'en réduire autant que possible les conséquences sur le patrimoine.

En 1996 quatre organisations internationales représentant les différents secteurs de la culture – le Conseil international des archives (ICA), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et la Fédération internationale des bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) – se sont unies pour constituer le Comité international du Bouclier bleu ou International Committee of the Blue Shield (ICBS). Il représente un corps inégalé d'experts capables de conseiller décideurs et professionnels en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle menaçant le patrimoine culturel à travers le monde.

Le domaine d'intervention du Bouclier bleu[1] est donc vaste, il concerne à la fois les bibliothèques, les archives, les musées, les monuments et les sites, et s'intéresse au patrimoine bâti, écrit, audiovisuel, etc. Et c'est là l'un des intérêts majeurs de cette organisation pour les professionnels du patrimoine: les passerelles intersecteurs, les échanges de pratiques, le réseau.

Les Objectifs

Le Bouclier bleu s'est donné pour objectifs les tâches suivantes:

- sensibiliser la population comme les institutions à la fragilité du patrimoine culturel en utilisant toutes les techniques d'information;

- encourager la sauvegarde et le respect du patrimoine culturel, plus particulièrement par la prévention des risques, c’est-à-dire l’élaboration de toutes les mesures qui protègent le patrimoine culturel des effets des désastres;
- faciliter l’intervention de la communauté nationale lorsque le patrimoine culturel est menacé ou lors de situations d’urgence, notamment favoriser la coopération transversale entre les spécialistes des différents domaines concernés, en les aidant à reconnaître les problématiques communes dans la préparation à la lutte contre les effets des sinistres;
- former des professionnels au niveau national et interrégional, capables de prévenir une catastrophe, d’en maîtriser les conséquences, par des interventions appropriées quel que soit le cas de figure, puis d’assurer un retour à la normale;
- travailler en liaison avec d’autres organisations de secours et de services, en facilitant l’échange de «cultures» entre les spécialistes du secours, habitués au respect d’une ligne de commandement, et les spécialistes de la protection physique du patrimoine culturel qui connaissent mieux les matériaux de la création et leur sensibilité aux agents extérieurs.

Au départ, le Comité français du Bouclier bleu (CFBB) a été fondée en 2001 afin de soutenir en France l’application de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La?Haye en 1954, premier instrument international accepté à l’échelle mondiale qui soit exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel, et par lequel les États signataires s’engagent à atténuer les conséquences d’un conflit armé pour le patrimoine culturel en prenant des mesures préventives pour assurer cette protection – non seulement en période d’hostilités mais également en temps de paix –, à protéger et respecter les biens culturels en cas de conflit armé, et à marquer d’un bouclier bleu certains bâtiments et monuments importants.

Suivent ses deux protocoles: le premier, datant de 1954, interdit l'exportation des biens culturels d'un territoire occupé et exige le retour de ces biens le cas échéant. Il défend également expressément que les biens culturels soient retenus au titre de dommages de guerre. À ce jour, 127 États ont ratifié la convention, et 87 le premier protocole (dont la France).
Le second protocole, datant de 1999, fournit un niveau de protection plus avancé encore: il crée une nouvelle catégorie de protection renforcée pour les biens culturels particulièrement importants pour l'humanité, biens qui sont protégés par des dispositions légales adéquates au niveau national, et qui ne sont pas utilisés à des fins militaires. Il définit, en outre, les sanctions à apporter pour les violations graves commises à l'encontre des biens culturels et précise les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale individuelle est engagée. Enfin il crée un Comité intergouvernemental de douze membres pour veiller à la mise en œuvre de la convention et du deuxième protocole. Ce protocole reconnaît officiellement le Comité international du Bouclier bleu comme l'une des organisations autorisées à contribuer, en tant qu'instance consultative, au travail du Comité intergouvernemental. À noter que le second protocole n'a pas encore été ratifié en France; le CFBB le demande expressément.
Si la mission première de l'association est liée à un contexte de guerre, son rôle s'est étendu à la protection du patrimoine en cas de catastrophes, qu'elles soient d'origine humaine, technique ou naturelle.

Domaines d'intervention

Concernant à la fois les bibliothèques et les archives, les musées, les monuments et les sites, l'action du Bouclier bleu comporte trois phases différentes: avant, pendant et après une catastrophe ou un conflit.

La phase préventive est particulièrement privilégiée. Elle consiste à:

- évaluer les risques et sensibiliser les décideurs (élus), les professionnels et le public aux menaces réelles;
- améliorer la prévention des risques;
- former les professionnels à intervenir lors d'une catastrophe et après;
- organiser des ateliers de sensibilisation et de formation;
- promouvoir l'élaboration de plans d'urgence au sein des institutions patrimoniales (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, etc.).

Le Bouclier bleu met l'accent sur le fait que les mesures préventives sont utiles non seulement dans la perspective d'une catastrophe mais également dans la gestion quotidienne d'une institution, et qu'elles contribuent au bon entretien des collections.

La notion de «conservation préventive» applique?e aux biens patrimoniaux a fait un remarquable chemin depuis une trentaine d'années, essentiellement dans les professions directement chargées du patrimoine, particulièrement dans les musées, les archives et les bibliothèques. Elle est encore insuffisamment répandue en dehors de ces milieux professionnels.
La conservation préventive, «changement de mentalité» dans la conception de la conservation du patrimoine puisqu'elle s'applique a? traiter les causes de ses dégradations plutôt que leurs conséquences, comporte un volet «prévention face aux risques majeurs». Il n'a pas encore été assez développe?. Car si la conservation préventive mobilise en interne toute une équipe qui a désormais acquis une culture commune de l'attention au climat, a? la lumière, aux indices de la présence d'insectes ou de moisissures, aux manipulations, aux conditions d'exposition et de transport, la prévention des risques majeurs implique une vision «hors les murs», un travail avec d'autres spécialistes et d'autres me?tiers, l'acquisition d'autres connaissances et d'autres modes de gestion. Les équipes de conservation qui ont entamé un tel processus ont apporté le témoignage que cette démarche est, en retour, grandement profitable à la conservation préventive au quotidien.

Mais par ailleurs, la phase «intervention» du Bouclier bleu se développe de plus en plus. Il s'agit de pouvoir faire face aux situations d'urgence en fournissant un vivier d'experts à travers son réseau de professionnels multisectoriels; en collectant des fonds pour se donner les moyens de faire face rapidement aux situations d'urgence; en disséminant l'information et en partageant les ressources.
La grande force du Bouclier bleu est d'être multisectoriel et de rassembler professionnels et institutions issus des différents secteurs de la culture. En mettant cette expertise en commun et en se rapprochant des autorités militaires et des services de secours, le Bouclier bleu se veut un modèle à forte efficacité dans la gestion des risques.

Pas de futur sans culture

Il est de notre ressort à nous tous, professionnels du patrimoine, de le protéger pour pouvoir le transmettre aux générations futures. La devise du Bouclier bleu, «Pas de futur sans culture», prend tout son sens à la fois au regard de l'actualité internationale, mais aussi à l'échelle de chacun, sur le territoire dans lequel il œuvre pour ce patrimoine. Toute action de prévention, de prévision, est un pas vers la protection et la réduction des risques. La préparation de l'intervention est l'autre phase; l'efficacité jouera également par le nombre des acteurs, et celui des institutions qui, conscientes de ces priorités, nous suivront dans ces démarches. Le Bouclier bleu est une organisation qui repose uniquement sur la volonté et le travail de ses adhérents. Alors, plus il sera connu, plus le travail sera partagé, et plus les idées seront nombreuses sur la façon de parvenir au but, plus les résultats seront probants.

Les valeurs du Bouclier bleu

- Intégrité: faire respecter le patrimoine culturel comme signifiant de l'identité culturelle des peuples et source de développement durable, et prévenir les dommages qui peuvent l'affecter afin de le transmettre aux générations futures.
- Impartialité: protéger le patrimoine culturel (en priorité le patrimoine culturel en péril) sans distinction de type de patrimoine, quels que soient le pays, les croyances, l'expression ethnique ou le système politique et économique.
- Neutralité: s'abstenir de prendre part aux hostilités et aux controverses d'ordre politique, religieux, ethnique ou idéologique.
- Indépendance: conserver une autonomie qui permette d'agir toujours selon les principes du Comité international du Bouclier bleu.
- Volontariat: se porter volontaire pour protéger le patrimoine culturel sans vouloir en retirer aucun bénéfice financier ou autre, direct ou indirect.
- Unité: seul représentant en France du Comité international du Bouclier bleu, le CFBB étend son action de protection du patrimoine au territoire entier, en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer de la République française. À l'étranger, il poursuit son action dans le cadre du Comité international du Bouclier bleu.
- Universalité: la protection du patrimoine est un devoir universel, mis en œuvre par l'ICBS au sein duquel tous les comités nationaux et régionaux ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

L'action du Bouclier bleu s'appuie en outre sur les principes d'actions communes, d'indépendance et de professionnalisme.

Les actions récentes du Bouclier bleu

Intervention à Cologne (2009)

En 2009, les archives municipales de Cologne se sont effondrées, suite à des travaux du métro, dans un cratère de 12 mètres, ensevelissant sous plusieurs tonnes de béton 26 kilomètres linéaires de documents. Ces documents ensevelis ont ensuite été menacés par une montée des eaux qui a touché nombre de documents majeurs historiquement irremplaçables – notamment des manuscrits du Xe siècle, de très nombreux autres documents médiévaux, ou des originaux du compositeur Jacques Offenbach et du prix Nobel de littérature Heinrich Böll, tous deux natifs de Cologne. Sur deux sessions, le CFBB a mobilisé des bénévoles, coordonné l'envoi des bénévoles des différentes associations partenaires, distribué des lignes directrices pour la formation expresse des bénévoles avant l'intervention. Grâce à 80 bénévoles dont 16 Français, 2 kilomètres linéaires ont pu être traités en avril; en août, 65 bénévoles, dont 24 Français, sont intervenus sur 65 palettes de documents de grand format (posters, plans, cartes). Les bénévoles étaient encadrés par le personnel des archives municipales de Cologne.

Haïti (2010)

Suite au tremblement de terre de janvier 2010 en Haïti, les bibliothèques et les archives d'Haïti ont subi des dommages majeurs. Les bibliothèques et archives sont des outils indispensables à la reconstruction et au développement économique, politique et intellectuel du pays.
Le Comité français du Bouclier bleu, le COSADOCA, l'IFLA, l'ICA et l'ANCBS se sont mobilisés afin de venir en aide aux collègues bibliothécaires et archivistes de Haïti, dans la remise en état de leurs collections. Le CFBB a décidé de participer à la conception et à la création d'un Centre de traitement et de formation aux documents endommagés dans le cadre du projet de l'«Arche». Cette unité mobile en bois, fabriquée en France, a rejoint Port-au-Prince dans le courant du mois de mars 2013. L'Arche devrait permettre un traitement des documents sinistrés sur une durée d'environ 18 mois. Ce projet a été soutenu financièrement par la fondation néerlandaise ICCO, le prince Claus Fund ainsi que la ville de Genève. Il est actuellement malheureusement en «stand by», suite à d'importantes difficultés administratives et politiques. La formation des équipes sur place est prévue dès que le projet pourra redémarrer.

Musée de l'outil de Wy-dit-joli-village (2014)

Le musée de l'outil de Wy-dit-joli-village (Val-d'Oise) a lancé en février 2014 un appel à bénévoles pour participer à un chantier de sauvetage de plus de 1 400 objets, auquel ont répondu favorablement des membres du CFBB. Cette opération a fait suite à des dégâts provoqués par des infiltrations d'eau dans la plupart des pièces du musée. L'objectif était de pouvoir rouvrir en mai 2014.

Syrie (2015)

Constatant la détérioration du conflit en Syrie, et à la suite de sa première déclaration de mai 2011, le Bouclier Bleu a réitéré sa grave inquiétude quant à la sauvegarde de l'inestimable patrimoine historique et culturel du pays et déploré la grande souffrance ainsi que les pertes humaines engendrées par la situation. En France le CFBB a mis en place une action de solidarité pour l'aide aux collègues syriens face à la destruction du patrimoine plusieurs fois millénaire de ce pays. Il s'agit, entre autres, de recueillir et d'acheminer du matériel de conditionnement, et de conservation et consolidation-restauration (boîtes, cartons de conservation, gel de silice, éponges, etc.).

Une version antérieure de cet article, enrichie d'informations sur le Comité français du Bouclier Bleu, a été publiée dans le *Bulletin des bibliothèques de France (BBF),* 2016, n° 7, p. 58-68.

1 Le terme «bouclier bleu» de?signe, dans la Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé adopte?e a? La Haye le 14 mai 1954, le signe distinctif qui, appose? sur certains e?difices, doit les protéger des destructions et des exactions militaires.

Jocelyne Deschaux

Jocelyne Deschaux est archiviste-paléographe et conservateur en chef des bibliothèques. Elle est présidente du Comité français du Bouclier bleu (CFBB), et directrice du réseau des médiathèques de l'Albigeois depuis 2013. Elle a été auparavant responsable du Patrimoine écrit à la bibliothèque municipale de Toulouse (1991-2013), et cofondatrice de la section Grand Sud-Ouest (2005) et de la section Tarn (2015) du CFBB.